

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

**Séance
extraordinaire
du 26 juillet 2017**

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu des séances de ce conseil, le mercredi 26 juillet 2017 à 19h, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Germain Martin, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Mme Pauline T. Poirier est absente pour cette rencontre, ainsi que M. Charles Audet.

Cette séance fut convoquée pour les raisons suivantes :

- Autorisation de paiement à Lemay Côté Architectes inc. pour honoraires professionnels concernant la marina municipale ;
- Demande d'acquisition d'une partie du terrain appartement au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ;
- Demande de dérogation pour la propriété sise au 1175, rue Camirand, lot numéro 5 513 249 ;
- Mandat à Ecce Terra Arpenteurs-géomètres pour préparer un dossier complet sur les empiètements sur l'assiette des rues de la Ville de Disraeli ;
- Autorisation de paiement à SOLIDel Canada inc. pour l'achat de luminaires pour l'hôtel de ville et la murale ;
- Prix de la MRC des Appalaches 2017, volet bénévolat communautaire et entraide : Candidatures à la Ville de Disraeli ;
- Permission d'occupation au Club de Motoneige Beauce-Frontenac pour l'utilisation d'une partie de l'ancienne voie ferrée pour leurs activités ;
- Programmation des travaux pour la TECQ 2014-2018 ;
- Mandat à Morency, société d'avocats pour représenter la Ville de Disraeli à la Cour supérieure pour procéder en appel du jugement du 14 juin 2017 à la cour municipale de Thetford Mines, dossier numéro CAE1600473 ;
- Autorisation de paiement à Original Design pour l'achat d'une enseigne « Stationnement Marina » et la sculpture du 150^e anniversaire de la Ville.

INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. / SEC.-TRÉS.

Rapport-verbal du dir.-gén. / sec.-trés. à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, par écrit, à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

Patrice Bissonnette,
Dir.-gén. / Sec.-trés.

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Jacques Lessard, ouvre la séance à 19h.

2. Adoption de l'ordre du jour

**Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

07-2017-231

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3. Autorisation de paiement à Lemay Côté Architectes inc. pour les honoraires professionnels concernant la marina municipale ;

07-2017-232

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Lemay Côté Architectes inc. au montant de 14 860.52 \$ taxes incluses, pour les honoraires professionnels concernant le projet de la marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. Demande d'acquisition d'une partie du terrain appartement au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a fait l'acquisition de tous les droits, titres et prétentions du vendeur en vertu des titres écrits ou d'occupation par lui ou ses auteurs, sur un certain morceau de terrain de figure irrégulière, étant l'agrandissement par remplissage d'une partie de la subdivision un du lot trente-sept B (ptie 37-B-1), sous le numéro d'enregistrement « 112940 » le 23 mai 1984.

CONSIDÉRANT QUE cette partie de terrain a permis l'installation de la station de pompage « principale » de la Ville de Disraeli.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli occupe ce terrain depuis plus de trente-trois (33) ans de même que le lot avoisinant pour le fonctionnement des activités reliées à la station de pompage.

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt de la réforme cadastrale, les terrains seraient sur la propriété du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli désire régulariser la situation pour l'utilisation de ces deux terrains en procédant à leur acquisition.

07-2017-233

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le conseil autorise le Directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli, la demande d'utilisation du territoire public pour l'acquisition des deux (2) terrains actuellement utilisés par la Ville de Disraeli mais sans désignation cadastrale, localisés au 87, rue St-Joseph Ouest et appartement au Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

5. Demande de dérogation pour la propriété sise au 1175, rue Camirand, lot numéro 5 513 249 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble sis au 1175, rue Camirand, lot numéro 5 513 249 a fait une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre la subdivision de la propriété de 1175, Camirand en deux (2) lots dont un lot des lots ne sera pas adossé à une rue publique ou privée;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a procédé au branchement du garage avec les services d'aqueduc et d'égout par l'entremise d'une ancienne conduite qui desservait le bâtiment voisin en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli n'a pas pu procéder à l'inspection des branchements effectués par le propriétaire pour vérifier si le tout respecte les normes actuelles pour ce type de travaux.

CONSIDÉRANT QUE le branchement a été fait sans en avoir informé la Ville de Disraeli au préalable, donc sans autorisation ni permis;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte la Ville de Disraeli ne peut autoriser la réalisation des travaux profitant des services collectifs sans avoir obtenu au préalable, les autorisations nécessaires pour réaliser ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne créera pas de préjudice aux propriétés avoisinantes puisque le garage est déjà existant depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du conseil d'autoriser la demande;

07-2017-234

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,**

QUE le Conseil autorise la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1175, Camirand, lot numéro 5 573 249, conditionnellement à ce qui suit :

QUE le propriétaire devra régulariser la situation en terme de taxation pour les services d'aqueduc et d'égout en déboursant les sommes dues pour les trois (3) dernières années dans les 45 jours de la présente;

QUE le propriétaire sera responsable de tout problème qui pourrait survenir à court, moyen et long terme sur les travaux de branchement pour le garage de même que pour les conduites qu'il a installées sur sa propriété, ainsi que celles qui seront en servitudes suite au lotissement du terrain;

QUE le non-respect de l'échéance mentionnée pour le paiement aura pour effet de rendre la présente résolution nulle et sans effet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

6. Mandat à Ecce Terra Arpenteurs-géomètres pour préparer un dossier complet sur les empiètements sur l'assiette des rues de la Ville de Disraeli ;

CONSIDÉRANT QUE la réforme cadastrale a été déposée en juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt de cette réforme, plusieurs problématiques ont été identifiées, dont l'empiètement de plusieurs propriétés dans l'assiette des rues de la ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un inventaire afin d'avoir un portrait de la situation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un arpenteur pour procéder à la réalisation de ce portrait d'ensemble;

07-2017-235

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil mandate Ecce Terra Arpenteurs-géomètres pour procéder au portrait de la situation des empiètements sur l'assiette des rues de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7. **Autorisation de paiement à SOLIDel Canada inc. pour l'achat de luminaires pour l'hôtel de ville et la murale ;**

07-2017-236

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli autorise le paiement à SOLIDel Canada inc. au montant de 7 915.81 \$ taxes incluses, pour l'achat et l'installation de lumières à l'hôtel de ville et pour la murale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

8. **Prix de la MRC des Appalaches 2017, volet bénévolat communautaire et entraide : Candidatures à la Ville de Disraeli.**

CONDIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches tiendra son gala qui se déroulera à l'automne 2017;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit soumettre des candidats (tes) dans trois (3) catégories spécifiques ;

07-2017-237

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil propose les candidatures suivantes pour le prix bénévolat communautaire et ou entraide 2017 pour les catégories suivantes :

- Catégorie jeunesse (15-35 ans) : Antoine Marcotte
- Catégorie adulte (36-64 ans) : Jocelyn Thibault
- Catégorie Aînés (65 ans et plus) : Julien Cazes

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9. **Permission d'occupation au Club de Motoneige Beauce-Frontenac pour l'utilisation d'une partie de l'ancienne voie ferrée pour leurs activités**

CONSIDÉRANT QUE le Club de Motoneige a demandé à la Ville de Disraeli d'avoir la permission d'occuper une partie de l'ancienne voie ferrée entre la limite de la Paroisse de Disraeli jusqu'au parc de la Gare (rue Champoux) ;

CONSIDÉRANT QUE cette permission d'occupation sera favorable pour les différents services, restaurants, etc. de la Ville, ouverts pendant la saison hivernale.

07-2017-238

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**
Et résolu,

QUE le conseil de la Ville de Disraeli donne la permission d'occupation au Club de motoneige Beauce-Frontenac pour l'utilisation d'une partie de l'ancienne voie ferrée entre la limite de la paroisse de Disraeli et le parc de la Gare sur son territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10. Programmation des travaux pour la TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

07-2017-239

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**
Et résolu,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

11. Mandat à Morency, société d'avocats pour représenter la Ville de Disraeli à la Cour supérieure pour procéder en appel du jugement du 14 juin 2017 à la Cour municipale de Thetford Mines, dossier numéro CAE1600473.

CONSIDÉRANT le constat d'infraction émis au propriétaire du lot 5 513 314 du cadastre du Québec, dans le dossier CAE 1600473 ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce dossier, il est reproché au propriétaire d'avoir toléré la présence d'une construction ou d'un ouvrage (roulotte) interdite en zone de grand courant d'une plaine inondable en vertu du Règlement de zonage de la ville.

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été présenté à la Cour municipale de Thetford Mines ;

CONSIDÉRANT le jugement du juge Patrice Simard, j.c.m., rendu le 14 juin 2017, acquittant le propriétaire de cette infraction ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Ville souhaite faire trancher à nouveau ce litige par la Cour supérieure qui siège en appel de cette décision de la Cour municipale ;

CONSIDÉRANT les recommandations des procureurs de la Ville ;

07-2017-240

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,**

D'autoriser et de mandater les procureurs de la firme Morency, Société d'avocats, à représenter la Ville devant la Cour supérieure, agissant en appel d'une décision de la Cour municipale de Thetford Mines.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

12. Autorisation de paiement à Original Design pour l'achat d'une enseigne « Stationnement Marina » et la sculpture du 150^e anniversaire de la Ville.

07-2017-241

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,**

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli autorise le paiement à Original Design au montant de 19 706.72 \$ taxes incluses pour l'achat d'une enseigne « Stationnement Marina » et la sculpture du 150^e anniversaire de la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

13. Fermeture de la séance extraordinaire.

07-2017-242

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE cette séance soit levée à 19h35.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés.
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

M. Jacques Lessard, maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. gén. / Sec.-trés.